



Commission des dynamiques territoriales

2152 - Développement des filières

Salon de l'agriculture biologique en Alsace Biobernai'15 - demande de subvention

Rapport n° CP/2015/224

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Départemental la demande d'aide financière par la société Alsace Bio pour l'organisation du salon de l'agriculture biologique Biobernai '15.

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique, qui a doublé son chiffre d'affaires ces cinq dernières années. C'est également un secteur créateur d'emplois avec en moyenne 50 % d'emplois en plus dans les exploitations en agriculture biologique que dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

L'agriculture biologique continue de progresser en Alsace avec 561 producteurs qui exploitent 17 800 ha correspondant à 5,3% de la surface agricole utile régionale. Toutefois, elle est encore loin des conversions nécessaires pour atteindre l'objectif de 20% posé par le Grenelle de l'environnement pour 2020.

Depuis une dizaine d'années, le salon Biobernai rassemble près de 20 000 visiteurs chaque année en se donnant pour objectif la découverte et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public.

Notre collectivité soutient cet évènement depuis sa 1ère mise en oeuvre en 2004.

Comme pour les éditions précédentes, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace a renouvelé son partenariat avec la Société Alsace bio pour la mise en oeuvre du salon Biobernai'15 qui se déroulera du 11 au 13 septembre 2015 sur le parking des Remparts à Obernai.

Le coût estimatif de la manifestation s'élève à 180 000 €. Alsace Bio sollicite une aide départementale de 7 000 € pour l'organisation de cet évènement.

La commission des dynamiques territoriales, lors de sa séance du 23 juin 2015, a proposé d'accorder une aide financière à la société Alsace Bio pour la mise en oeuvre du salon Biobernai en 2015, en la limitant à 4 500 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder une aide financière de 4 500 € à la société Alsace Bio pour l'organisation en septembre 2015 du salon de l'agriculture biologique Biobernai.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY